

DÉLIBÉRATION n° 2025/027

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Affectation des résultats 2024 - Budget Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	580 945,73 €
Résultat antérieur	387 409,78 €
<i>Résultat cumulé à affecter</i>	968 355,51 €
<u>Résultat d'investissement de l'exercice</u>	1 055 998,56 €
Résultat antérieur	- 554 217,73 €
Résultat cumulé	501 780,83 €
RAR Dépenses	601 128,41 €
RAR Recettes	210 059,50 €
Solde des RAR	- 391 068,91 €
<i>Résultat cumulé avec RAR</i>	110 711,92
	110 711,92

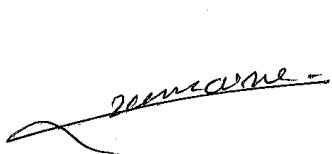
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2025

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	501 780,83 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	968 355,51 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	601 128,41 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	210 059,50 €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 31 mars 2025